



DECISION ADMINISTRATIVE

2026_91_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
En date du 28 mars 2026 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Convention pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de Secours pour la fête de la musique

Considérant le placement du département en alerte canicule et au vu des préconisations édictées par la préfecture,

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, une convention pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours pour la fête de la musique avec l'association Sauveteurs Secouriste Pontois, représentée par son Président, M. Besançon Rémi.

Le dispositif de secours sera effectif le samedi 20 juin 2026 de 14h30 à 17h. Le coût de la prestation est de 350 € TTC.

De signer ou de charger, le cas échéant, l'adjoint délégué ou l'adjointe déléguée, de signer la convention annexée à la présente décision administrative et de prendre toutes les dispositions nécessaires à sa bonne exécution.

Fait à Vif,

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.